

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DE FAMILLE DU NÉGOCE

DU 10/11/2023

La présentation des différents points est transmise en annexe

Décision	Responsable	Suivi
Approbation de l'ordre du jour		
Approbation	-	-
Confirmation des membres Assemblée Plénière - BNIC Comité Permanent/Président de Commission/Chef de Famille		
Proposition de représentants pour la nouvelle mandature 2023-2026 :		
Comité Permanent 1. Hervé Bache-Gabrielsen 2. Richard Costa-Savelli 3. Stanislas de Foucauld 4. Patricia Gaborieau 5. Alexandre Gabriel 6. Philippe Jouhaud 7. Patrick Léger 8. Eric Le Gall 9. Florent Morillon	Assemblée Plénière 15 membres du CA SMC Aude Drouneau Grégoire Lucas <i>Chef de Famille :</i> Hervé Bache-Gabrielsen <i>Suppléant :</i> Alexandre Gabriel <i>Président BNIC :</i> Florent Morillon	Section ODG Hervé Bache-Gabrielsen Patricia Gaborieau Alexandre Gabriel Philippe Jouhaud Patrick Léger Eric Le Gall Florent Morillon <i>Vice-Président ODG :</i> Patricia Gaborieau
Décisions : Validation des membres pour les instances du BNIC. => Pour la prochaine mandature, proposition de réintégrer les BP au CP. Lors de la composition des GT et Commissions, il faudra être vigilant à ce que les BP et les MG soient correctement représentés et puissent participer.	T.Métais/F.Morillon	Envoi des courriers officiels au BNIC.
Business plan – évolutions et perspectives – 1^{ère} discussion		
Contexte : ○ A l'aune de la nouvelle mandature, une remise à plat du Business Plan aura lieu en début 2024. Considérant la situation économique dégradée, et le fort rendement agroéconomique 2023, des questions complémentaires doivent être posées en parallèle de cette révision du BP. ○ A la suite d'une réunion avec les experts négoce, plusieurs questionnements ont été adressés au BNIC, sur la simulation du rebond, la dispersion, et les alerteurs. ○ Des questions plus structurantes doivent être abordées en Famille, afin d'avoir une vision plus globale.		
Décisions : D'ici la prochaine réunion de Famille, organisation d'un temps d'échange avec les référents, et les experts négoce du GT prod, pour faire des recommandations par écrit, afin que chaque Maison puisse les voir en interne et qu'une position puisse être arrêtée en famille.	T.Métais	Organisation du temps d'échange.

CEC V2 : Réponses aux remarques de la Négoc - Note droit de la concurrence – Vers une obligation ?

Contexte : Suite à la reconnaissance de la CEC V2 par le Ministère, le BNIC propose un plan de déploiement et de communication sur lequel plusieurs questions ont été posées par le négoce.

Par ailleurs, afin d'assurer le succès de ce déploiement, se pose la question de rendre obligatoire la certification environnementale.

Discussions :

- Déploiement : voici les points particulièrement discutés :
 - Suppression de la démarche d'engagements, et communication sur l'évolution du nombre de certifiés.
 - 4 réunions publiques + temps forts de la filière, avec des outils de communication collectif disponibles à la demande
 - ⇒ Volonté de représentation de la Famille du négoce lors des 4 réunions publiques
 - ⇒ Point de vigilance : toute question économique/marchés sera évacuée, afin de garder le focus sur la démarche CEC.
 - Intégration de toutes les démarches environnementales
 - Capacité des services pour atteindre les objectifs : le plan intègre les objectifs mais nécessitera un relai, notamment des Maisons.
 - Quant au suivi des objectifs, proposition d'un premier jalon à 50% en 2026. Un plan plus précis sera présenté par le BNIC.
- Rendre la certification obligatoire : les administrateurs sont optimistes sur l'intérêt que les viticulteurs porteront à la CEC, à la fois compte-tenu des évolutions qui y ont été apportées (réponses à leurs attentes de réduction de la charge administratives), mais également du fait du contexte. Il apparaît néanmoins important de rendre la certification obligatoire à terme et il conviendra d'étudier plus avant les moyens juridiques d'y parvenir.

Décision :

- Les membres de la famille sont invités à se positionner sur une ou plusieurs réunions – Coordination SMC
- Réaffirmation de la volonté de la Famille du Négoce de rendre la certification obligatoire en 2028. La forme juridique sera à préciser par la suite ; et il conviendra de positionner un point d'étape à mi-parcours, afin de cranter la suite.

T. Métais / F. Morillon

Décision à porter lors du prochain Comité Permanent :

- Réaffirmation de la décision politique, en CP puis en AP de rendre la certification obligatoire
- Préparation d'une note explicative sur les possibles formes que prendraient cette obligation.

Budget BNIC : Validation des grandes orientations de réduction

Contexte : Niveau des CVO tenant compte des expéditions réalisées en 22-23 (arrêtées au 31 juillet, mais voté fin juin) plus bas qu'estimé. De ce fait, sur le budget voté, il manque environ 1,5 M€. Le BNIC a travaillé à un plan d'économie et revu les dépenses à la baisse soit par report soit par coupe budgétaire. Ces propositions de report seront de nouveau revues pour tenir compte de l'évolution de la situation. Travail de rationalisation des dépenses sur chaque pôle.

Décision :

Validation du budget et des révisions proposés. Point de vigilance pour le prochain budget, il faudra que chaque Co-Président soit intégré au travail du budget de la Commission qu'il représente.

T.Métais / F.Morillon

Décision à reporter en CP. Lors du prochain séminaire du CP, selon les priorités qui seront définies, le budget pourra être retravaillé.

Casier Viticole Informatisé : Mandat pour travailler sur l'intégration - transfert des missions douanes au BNIC

Contexte :

- 27/04/2023 : Réunion entre la Direction des Douanes de Bordeaux (DRDDI) et la direction du BNIC, dans un contexte de réorientation des missions douanières

• Demande de la DRDDI : ouverture des discussions en vue d'une extension de la mission de service public et d'un transfert de mission de gestion du CVI vers le BNIC		
Décision : Accord pour que les services du BNIC lancent les discussions avec la DRDDI, dans la perspective d'avoir connaissance de tous les éléments (intérêt et coûts précis) avant de prendre la décision d'accepter ou non ce transfert de mission de service public.	T.Métais / F.Morillon	Décision à remonter en CP. Benchmark de la gestion du CVI dans les autres régions.
Siège : modalités de détermination du budget et du plan de financement des installations techniques		
<u>Contexte :</u> Nouveau siège : programmation des installations techniques / R&D, validation technique en juillet 2023. Demande du CP d'obtenir un plan de financement. Méthode proposée par le BNIC : Composition d'un GT ad-hoc pour travailler sur le sujet et formuler une préconisation sur un plan de financement au CP au 1 ^{er} trimestre 2024.		
Décision : Validation de la méthode proposée. Demande complémentaire : Avoir une présentation globale des différents éléments du projet, sur les locaux actuels de la station, de la vente des locaux du siège.	T. Métais / F.Morillon	Décision à remonter en CP.
Question diverse : Gestion de la récolte - distillation.		
Certains intermédiaires ont un doute sur la capacité de la filière à pouvoir distiller, notamment la climatique, avant le 31 mars. Etude réalisée par les BP, sur 960 alambics de 25HL ; à date il manquerait à minima 31000Hl d'alcool pur, puisque une quantité incertaine de volumes a été refusée. Ces estimations ne sont pas validées tant que les déclarations de récolte ne sont pas remontées. Il manquerait 10 à 20 jours de distillation. Risque : Que les volumes soient envoyés à la destruction, et que la climatique ne puisse pas être distillée.		
Décision : Stratégie proposée : à ce stade, discours filière indiquant que tout est mis en œuvre pour trouver des solutions, incitation des distillateurs à s'organiser pour tout distiller dans les temps. Lorsque le BNIC aura la grande majorité des déclarations de récolte, si les difficultés sont avérées, il sera possible de décider de demander une dérogation à l'INAO.	F.Morillon	Position à porter en comité permanent

Prochaine Réunion de famille : 28 novembre 2023, au Château de Cognac